

## 7.IDENTIFIER LES SITUATIONS D'OCCUPATION IRRÉGULIÈRE ET ÉTUDIER LES HYPOTHÈSES DE RÈGLEMENT

### Constat général

Plus d'une centaine de terrains en Ile-et-Vilaine, acquis par les gens du voyage, dont la plupart situés en zone agricole ou naturelle, et en infraction au PLU

Impossibilité pour les voyageurs de construire et de s'installer sur ces terrains

### Objectif général

Viser à la résolution des situations d'occupation irrégulière au regard du droit commun

### Objectifs opérationnels

- <b>Accompagner et informer</b> les élus sur les possibilités qui s'offrent à eux		
- <b>Rendre</b> les situations <b>lisibles</b> pour les élus		
- <b>Inform</b> er et <b>accompagner</b> les gens du voyage sur les possibilités d'action (échange de terrain, migration vers de l'habitat adapté, etc.) et sur leurs droits		
<b>Modalités de mise en oeuvre</b>	<b>NIVEAU DE REALISATION</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
- Dans le guide « habitat des gens du voyage » <b>aborder</b> la question des terrains privés (cadre législatif et réglementaire, règles d'urbanisme...)	action non réalisée	
- <b>Organiser</b> des réunions d'étude pour chaque situation en infraction aux règles d'urbanisme afin d'étudier avec les élus les hypothèses de règlement	action non réalisée	
- <b>Identifier</b> le champ des possibles (échange de terrains ?, régularisation ?, accès au logement social ?, révision du zonage du PLU ?)	action non réalisée	
- <b>Utiliser</b> les décisions de démolition de terrain pour accompagner les familles	action non réalisée	

### Pilote

L'Etat

Maîtrise d'ouvrage : la DDTM et le GIP AGV35

### Bénéficiaires

Les élus des collectivités et les gens du voyage

### Territoire visé

Les territoires d'implantation des terrains privés et chacune des communes concernées

### Partenariat

Le GIP AGV 35, la DDTM, le Conseil général, les collectivités, les établissements publics fonciers (la SAFER par exemple)

### Financement

L'État, la DDTM, et le GIP AGV35

### Calendrier

Un guide à échéance de 2 ans

La durée du schéma : 2012-2017

## 6. PRÉVENIR DES SITUATIONS D'OCCUPATION IRRÉGULIÈRE

### Constat général

- Plus d'une centaine de terrains en Ille-et-Vilaine, acquis par les gens du voyage, dont la plupart situés en zone agricole ou naturelle, et en infraction au PLU

- Impossibilité pour les voyageurs de construire et de s'installer sur ces terrains

### Objectif général

**Empêcher** les occupations contrevenant au droit d'occupation des sols

### Objectifs opérationnels

- **Prévenir** les achats en zones non constructibles ou sur des zones ne permettant pas l'installation des caravanes

- **Conseiller et accompagner** les gens du voyage dans les démarches à effectuer en amont de l'acquisition

- **Inform**er les collectivités sur la réglementation qui régit les stationnements et les installations des caravanes des gens du voyage

### Modalités de mise en oeuvre

- **Réaliser** un guide pour les gens du voyage (les zones où il est possible de s'installer, les autorisations d'urbanisme à demander pour l'aménagement d'un terrain, etc.)

- **Réaliser** un guide à destination des collectivités (règlements d'urbanisme, types de zonages existants, etc.)

	NIVEAU DE REALISATION	COMMENTAIRES
- <b>Réaliser</b> un guide pour les gens du voyage (les zones où il est possible de s'installer, les autorisations d'urbanisme à demander pour l'aménagement d'un terrain, etc.)	action non réalisée	
- <b>Réaliser</b> un guide à destination des collectivités (règlements d'urbanisme, types de zonages existants, etc.)	action non réalisée	

### Pilotes

Le GIP AGV35 et la DDTM

### Bénéficiaires

Les élus et les gens du voyage

### Territoire visé

Le département d'Ille-et-Vilaine

### Partenariat

Les collectivités (communes et EPCI), le PACT 35, les notaires et les professionnels de l'immobilier

### Calendrier

Réalisation d'un guide dans un délai de 2 ans suite à la publication du schéma

La durée du schéma : 2012-2017

## 8. PRENDRE EN COMPTE L'HABITAT CARAVANE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

### **Constat général**

Les documents d'urbanisme doivent répondre à l'ensemble des besoins d'habitat de la population.

### **Objectif général**

Faire en sorte que tous les PLU soient légaux (prise en compte des résidences principales mobiles dans les documents d'urbanisme)

### **Objectifs opérationnels**

Les PLU ne devront pas interdire de manière générale et absolue l'installation de résidences principales mobiles sur l'ensemble du territoire.

### **Modalités de mise en oeuvre**

Veiller lors de la révision des PLU, à vérifier que l'ensemble du territoire communal n'interdise pas l'installation des résidences principales mobiles en dehors des aires

NIVEAU DE REALISATION	COMMENTAIRES
action réalisée	L'État veillera à ce que ces préconisations soient inscrites dans les « porter à connaissance » (PAC). Les communes et collectivités ont été informés dans le cadre de la présentation du schéma.

### **Pilotes**

Les communes et l'État

### **Bénéficiaires**

Les communes et les gens du voyage

### **Territoire visé**

L'ensemble du département

### **Partenariat**

Les services techniques et juridiques des communes, des EPCI, du Conseil général et de l'État (contrôle légalité des PLU)

### **Calendrier**

La durée du schéma : 2012-2017

## 9. Evaluer et connaître les besoins en matière d'habitat

### Constat général

Il apparaît important de connaître chaque année la demande et les besoins des gens du voyage, avant d'imaginer des programmes d'habitat spécifique gens du voyage.

### Objectif général

Être en mesure de répondre aux aspirations à disposer d'un lieu d'attache fixe

Veiller à ce que les demandes de logement des familles du voyage soient traitées au même titre

que le reste de la population

### Modalités de mise en oeuvre

	NIVEAU DE REALISATION	COMMENTAIRES
- <b>Identifier</b> sur chaque territoire une structure référente (les mairies et/ou les instances locales du relogement social prioritaire du PDALPD) qui pourrait recenser les demandes des gens du voyage en habitat, et faire un bilan annuel (recensement mis en place par les EPCI et centralisation vers l'observatoire départemental qui analysera les données)	action partiellement réalisée	Une organisation spécifique est mise en place sur Rennes Métropole. D'autres territoires comme Saint-Malo et Fougères travaillent au cas par cas sur le relogement des familles. Le groupe de travail relatif à l'étude sur « le logement des familles gens du voyage en Ille-et-Vilaine » s'est réuni à plusieurs reprises en 2014 pour travailler sur une étude affinée des besoins en logement sur le département. Le groupe de travail est composé du Conseil Général, Rennes Métropole, des délégataires et des partenaires du logement en Ille-et-Vilaine. Il est présidé par le Conseil Général et Rennes Métropole et animé par L'AUDIAR. L'étude et les perspectives seront disponibles début 2015.
- <b>Faire en sorte</b> que ces structures soient identifiées et connues des familles	action partiellement réalisée	
- <b>Recenser les besoins en habitat exprimés par les familles auprès des guichets (RSA par exemple)</b> identifiés		
- <b>Utiliser</b> les observatoires déjà existants pour connaître les demandes en logement des gens du voyage (observatoire des communes ayant un PLH)	action partiellement réalisée	
- <b>S'appuyer</b> sur les PLH et les PLU pour la prise en compte de ces demandes		
- <b>Passer</b> par une évaluation sociale dans le cadre du droit commun	action partiellement réalisée	Sur Rennes Métropole, l'évaluation sociale est réalisée par le GIP AGV35 et sur le reste du département par les services de droit commun (au regard des demandes recensées à ce jour).
- <b>Créer</b> un guide « Habitat des gens du voyage en Ille et Vilaine »	action non réalisée	
- <b>Former, informer</b> les travailleurs sociaux des CCAS et CDAS suivant les familles en demande de relogement sur le relogement des gens du voyage.	action réalisée	Dans le cadre de la présentation du Schéma d'accueil, les professionnels des Centres Départementaux d'Action Sociale (C.D.A.S) du département ont été informés sur le volet Habitat du Schéma et notamment de la possibilité d'être accompagnés par le GIP AGV35. A la demande des professionnels du département, le GIP AGV35 offre un appui technique sur l'évaluation sociale des demandes des gens du voyage.

### Pilotes

- Les communes (pour le recueil et le traitement des demandes classiques)
- Les EPCI pour le traitement des demandes spécifiques

### Bénéficiaires

L'ensemble des familles des gens du voyage en demande de logement adapté ou non

### Territoire visé

Le département d'Ille-et-Vilaine

### Partenariat

L'ADO HLM, le Conseil général (les agences départementales), les EPCI dotés d'un PLH et les représentants des gens du voyage, le PACT 35, le GIP AGV35, les mairies et les EPCI, l'ADIL, les instances locales du relogement social prioritaire, la CLH de Rennes Métropole, l'AUDIAR

### Calendrier

- Un bilan actualisé de l'Observatoire gens du voyage (centralise et évalue la demande) tous les 2 ans
- La réalisation du guide à échéance de 2 ans
- La durée du schéma : 2012-2017

## 10. INFORMER LES PROFESSIONNELS SUR LE RELOGEMENT DES GENS DU VOYAGE

### Constat général

Un manque de connaissance de la part des professionnels (travailleurs sociaux, etc.) du département sur le public des gens du voyage (culture, habitudes de vie, etc)

### Objectif général

Faciliter le relogement des gens du voyage sur le département afin de répondre aux aspirations des gens du voyage à disposer d'un lieu d'attache fixe

### Objectifs opérationnels

- Aider à l'évaluation sociale globale des demandes (angle spécifique)

- Informer les professionnels sur la culture des gens du voyage

Modalités de mise en oeuvre	NIVEAU DE REALISATION	COMMENTAIRES
- Prendre l'échelle des agences départementales sur le département et de la CLH sur Rennes Métropole	action partiellement réalisée	Dans le cadre de la présentation du schéma, les professionnels des Agences Départementales (A.D) et des Centres Départementaux d'Action Sociale (C.D.A.S) ont été informés sur le relogement des gens du voyage.
- Organiser des réunions et des groupes de travail sur le thème du relogement (en agence départementale)	action partiellement réalisée	
- Répondre aux sollicitations des professionnels	action réalisée	Le Gip Agv35 répond aux sollicitations des professionnels du département quant à leur demande d'information sur l'évaluation sociale des demandes de logement. Les demandes portent principalement sur le parcours résidentiel des familles et sur les conditions d'attribution des programmes en habitat adapté spécifique (sur le département et hors du département). Les questions interrogent aussi les critères d'évaluation des familles (quel type de le logement attribuer ? La familles s'adaptera t-elle au logement?)
- Définir (afin de l'inscrire dans les livrets d'accueil) le lieu où se renseigner pour effectuer une demande de relogement - Dans le guide « Habitat des gens du voyage » : aborder l'accueil et l'orientation des gens du voyage vers le relogement	action partiellement réalisée	
- Travailler avec les centres de formation sur un contenu de formation à proposer aux professionnels (le contenu sera établi sur la base des demandes recensées)	action non réalisée	Aucune demande de la part des professionnels n'a été formulée auprès du Gip Agv35

### Pilotes

Le GIP AGV35

### Bénéficiaires

Les professionnels du département sur le relogement

### Territoire visé

Le département d'Ille-et-Vilaine

### Partenariat

Les CCAS (ou CIAS), les structures spécialisées (AMIDS par exemple), le PACT 35, les EPCI, la CLH de Rennes Métropole, les agences départementales, l'ADO HLM

### Calendrier

Une réunion d'information minimum tous les 2 ans dans chacun des 7 pays

La durée du schéma 2012-2017

## 11. DÉVELOPPER DES PROGRAMMES D'HABITAT DIVERSIFIÉ POUR LES GENS DU VOYAGE

### Constat général

Les aires d'accueil sont occupées par des familles qui restent plusieurs mois voire une année.

De ce fait, ces aires ne sont plus en mesure de répondre au besoin d'accueil temporaire de familles itinérantes sur certains territoires.

### Objectif général

Redonner aux aires d'accueil leur fonction initiale d'accueil temporaire et répondre aux nouveaux besoins des familles

### Objectifs opérationnels

A l'échelle communale en lien avec l'EPCI et sur la base des besoins, créer de l'habitat diversifié

#### Modalités de mise en oeuvre

	NIVEAU DE REALISATION	COMMENTAIRES
- Possibilité de <b>prévoir de consacrer</b> , dans les projets de logements sociaux, une forme d'habitat adapté spécifique gens du voyage	action partiellement réalisée	4 logements PLAI-adaptés à la problématique gens du voyage ont été réalisés sur la commune de Gévezé par Archipel Habitat. Une réflexion est engagée sur cette problématique sur les territoires de Saint-Malo et Fougères. La création d'habitat adapté spécifique doit se faire en fonction du besoin des familles par territoire et se faire au cas par cas. Le Gip Agv35, à la demande de la collectivité, accompagner la mise en œuvre du projet (appui à la réalisation du cahier des charges, appui à la maîtrise d'ouvrage, conseil à la recherche de terrain, etc.).
- Dans le guide « habitat des gens du voyage », <b>aborder</b> la question de l'habitat des gens du voyage en Ille-et-Vilaine (les financements, ce qu'on entend par habitat adapté, etc.) et actualiser régulièrement ce document	action non réalisée	
- Possibilité de <b>s'interroger</b> sur les besoins spécifiques des gens du voyage à chaque opération d'aménagement	action partiellement réalisée	

### Pilotes

Les bailleurs et les EPCI

### Bénéficiaires

Les gens du voyage et les collectivités (EPCI et communes)

### Territoire visé

Le département d'Ille-et-Vilaine

### Partenariat

Les collectivités concernées, l'État, le Conseil général, le PACT 35, les bailleurs et les représentants des gens du voyage et le GIP AGV35

### Calendrier

La durée du schéma : 2012-2017

## 12. INFORMER ET SENSIBILISER LES ÉLUS ET LES GENS DU VOYAGE VERS LA CRÉATION D'HABITAT ADAPTÉ

### Constat général

Les aires d'accueil sont occupées par des familles qui restent plusieurs mois voire une année. De ce fait, ces aires ne sont plus en mesure de répondre au besoin d'accueil temporaire de familles itinérantes sur certains territoires.

### Objectif général

Favoriser la création d'habitat diversifié, pour répondre à la diversité des choix d'habitat et pour répondre aux aspirations des gens du voyage à disposer d'un lieu d'attache fixe

### Objectifs opérationnels

- **Sensibiliser** les élus concernés à la création d'habitat diversifié (habitat adapté, terrain familial, etc.)
- **Informier et accompagner** les élus et les gens du voyage qui le souhaitent sur les étapes du projet

### Modalités de mise en oeuvre

	NIVEAU DE REALISATION	COMMENTAIRES
- <b>Organiser</b> des réunions d'information et de sensibilisation pour les élus concernés et les gens du voyage	action partiellement réalisée	Lors de la présentation du schéma, les élus ont été informés sur la création de l'habitat adapté (exemple de programme, financement, etc.). A la demande des collectivités, des réunions d'information ont été mises en place pour aborder des questions liées au financement de programmes d'habitat adapté. Les aspects législatifs (la question liée à la possibilité de remplacer une aire d'accueil par de l'habitat adapté, les difficultés rencontrées pour accompagner les familles en difficulté vers de l'habitat, etc.) ont aussi été abordés.
- <b>Inscrire</b> dans le livret d'accueil les lieux où se renseigner pour effectuer une demande de relogement en habitat adapté	action non réalisée	
- <b>Jouer</b> un rôle de centre de ressources en informant et en communiquant sur les outils nécessaires à la création d'habitat adapté (financements possibles, montage opérationnel et financier, maîtrise d'ouvrage, outils d'identification des familles, etc.)	action non réalisée	
- <b>Mobiliser</b> les partenaires (bailleurs, institutions, SAFER, etc.)	action non réalisée	
- <b>Développer</b> l'information sur le site internet du GIP AGV35	action réalisée	Plusieurs pages du site internet AGV35 sont consacrées à l'habitat des gens du voyage. Elles s'adressent à la fois aux élus, aux professionnels et aux gens du voyage.

### Pilotes

Les collectivités concernées et compétentes (les EPCI et les communes)

### Bénéficiaires

Les gens du voyage et les collectivités (EPCI et communes)

### Territoire visé

Le département d'Ille-et-Vilaine

### Partenariat

L'Etat, le Conseil général, la FNASAT, l'AMF et l'ADCF, le PACT 35, les bailleurs, la SAFER et le GIP AGV35

### Calendrier

La durée du schéma : 2012-2017